

PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 7 mars 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 7 mars 2016, à 19 h 30, à la salle du conseil de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Évans Potvin Richard Lapointe
 Martin Voyer Lévis Duchesne
 André Fortin Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents : La directrice générale, Marie-Hélène Boily
 La greffière adjointe, Maryse Tremblay

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

2. 35.03.2016 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et de la séance extraordinaire du 16 février 2016.
4. Rapport des activités du conseil :
 - 4.1. Administration et développement :
 - 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
 - 4.1.2. Adoption du règlement n° 196-2016 – Abrogation du règlement n° 119-2011 modifiant le règlement n° 1004-07 concernant les animaux.
 - 4.1.3. Avis de motion – Adoption du règlement n° 197-2016 lequel modifie le règlement n° 181-2015 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
 - 4.1.4. Proclamation du mois de la Jonquille.
 - 4.2. Gestion du territoire :
 - 4.2.1. Adoption du règlement n° 198-2016 - Décrétant un emprunt d'un montant de 1 356 548 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans pour l'acquisition d'un terrain et des travaux de construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout pour la phase 3, étape 1 du développement domiciliaire du domaine du Plateau.
 - 4.2.2. Article 72 de la Loi sur les compétences municipales – Acceptation des descriptions des rues et ruelles – Réforme cadastrale.
 - 4.2.3. Octroi d'un contrat – Évaluation de la structure d'un bâtiment résidentiel.
 - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
 - 4.3.1. Adoption du programme d'incitation à la thématique des pots rouges et appropriation d'une somme au surplus accumulé.
 - 4.3.2. Octroi d'un contrat à Cimco Réfrigération – Remplacement des contrôleurs du système de réfrigération aréna - Appropriation au fonds de roulement.
 - 4.3.3. Octroi d'un contrat à L'entreprise Surface sportive JoPat inc.- Réfection du terrain de tennis – Appropriation au fonds de roulement.
 - 4.3.4. Autorisation d'un signataire – Amendement au contrat de surveillance de la plage saison 2015-2016 intervenu avec Formation.

- 4.3.5. Acquisition d'actifs auprès du concessionnaire du Rigolet – Appropriation au fonds de roulement.
- 4.3.6. Autorisation d'un signataire – Protocole d'entente à intervenir avec la Fabrique de St-Jérôme pour l'occupation d'un terrain au site du jardin communautaire.
- 4.3.7. Autorisation d'un signataire – Renouvellement d'une entente – Location d'un bâtiment pour les fins de relais de ski de fond saisons 2016-2017-2018.
- 4.3.8. Modification d'un projet déposé à la MRC de Lac-Saint-Jean-est dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2014-2016 – Aménagement et développement d'un concept pour la relocalisation du site de plongée sous-marine au lac Vouzier.

4.4. Rapport des activités du conseil :

- 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons, subventions et contributions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

- 6.1 Adoption des prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'Habitation;
- 6.2 Motion de félicitations Club optimiste – carnaval édition 2016;
- 6.3 Motion de sympathie décès de monsieur Bernard Angers.

7. Période de questions des citoyens.

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 36.03.2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2016

Considérant que des copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 février ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 et de la séance extraordinaire du 16 février tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 37.03.2016 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 février au 7 mars 2016 laquelle totalise la somme de 353 849,11 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 38.03.2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 196-2016 – ABROGATION DU RÈGLEMENT N° 119-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1004-07 CONCERNANT LES ANIMAUX

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'adopter le règlement n° 196-2016 abrogeant le règlement n° 119-2011 modifiant le règlement n° 1004-07 concernant les animaux (prohibition de certaines catégories de canins). Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 197-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 181-2015 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie présente un avis de motion à l'effet que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour approbation le règlement n° 197-2016 modifiant le règlement n° 181-2015 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

4.1.4 39.03.2016 PROCLAMATION DU MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 40.03.2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 198-2016 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 356 548 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

D'INFRASTRUCTURES DE RUES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR L'ÉTAPE 1 DE LA PHASE 3 DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU DOMAINE DU PLATEAU

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe d'adopter le règlement n° 198-2016 décrétant un emprunt de 1 356 548 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans pour l'acquisition d'un terrain et des travaux de construction d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égout pour l'étape 1 de la phase 3 du développement domiciliaire du domaine du plateau. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 41.03.2016 ARTICLE 72 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – ACCEPTATION DES DESCRIPTIONS DES RUES ET RUELLES – RÉFORME CADASTRALE

Considérant que dans le cadre de la réforme cadastrale présentement en cours sur le territoire municipal, les arpenteurs-géomètres ont constaté que certains tronçons de rues et ruelles ouvertes au public n'appartiennent pas à la Ville;

Considérant que l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales permet à une ville de devenir propriétaire des rues et ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans dès que sont accomplies les formalités qui y sont décrites;

Considérant que le Conseil municipal doit approuver par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou toutes parties de celles-ci pour lesquelles il entend se prévaloir de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'accepter la description suivante des rues ou ruelles ou toutes parties de celles-ci ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans, afin que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix puisse se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales :

- Une partie de la route des Laurentides, une partie du lot 27 du rang 7, canton de Caron (minute 1 013, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route des Laurentides, des parties du lot 40 du rang 6 et du rang 7, canton de Caron (minute 1 036, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route des Laurentides, des parties des lots 41 et 42 du rang 6, canton de Caron (minute 1 037, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route des Laurentides, des parties des lots 43 et 44 du rang 6, canton de Caron (minute 1 038, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route des Laurentides, une partie des lots 44, 45 et 46 du rang 6 et une partie du lot 45 du rang 7, canton de Caron (minute 1 039, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route des Laurentides, des parties du lot C1 du rang 3 et des parties du lot D1 du rang 4, canton de Métabetchouan et une partie du lot 46 du rang 6, canton de Caron (minute 1 040, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route Saint-André, une partie du lot 44 du rang 5 et des parties des lots 44, 45 et 46 du rang 6, canton de Caron (minute 1 035, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route Saint-André, une partie du lot 46A du rang 3, canton de Caron (minute 1 034, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route Saint-André, des parties des lots 44 et 45 du rang 5, une partie du lot 44B et des parties du lot 45 du rang 4, canton de Caron (minute 1 041, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du chemin du Lac-Skein, une partie des lots 45 et 46 du rang 4, canton de Caron (minute 1 058, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);

- Une partie de la route du Rang 4, une partie du lot 40 du rang 3, canton de Caron (minute 1 059, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 4, une partie du lot 34A du rang 4, canton de Caron (minute 1 062, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 4, une partie des lots 32A, 32C, 33A et 33B du rang 3 et une partie des lots 31B et 32A du rang 4, canton de Caron (minute 1 094, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 4, une partie des lots 29 et 30A du rang 3 et une partie des lots 29B, 30A et 30B du rang 4, canton de Caron (minute 1 065, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, des parties des lots 36 et 37 du rang 3, canton de Caron (minute 1 048, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, des parties des lots 38A et 38D et une partie des lots 39A et 39B du rang 3, canton de Caron (minute 1 057, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 39A et 39B et des parties du lot 40 du rang 3 et une partie du lot 40 du rang 2, canton de Caron (minute 1 060, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 41A, 41B, 42A et 42B du rang 2 et une partie des lots 41A, 41B, 42A et 42B du rang 3, canton de Caron (minute 1 049, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 43A et 43B du rang 2 et une partie des lots 43A, 43B, 44A et 44B du rang 3, canton de Caron (minute 1 053, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 45 et 46A du rang 3, canton de Caron (minute 1 064, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 27A et 27B du rang 3, canton de Caron (minute 1 089, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 28A, 28C, 29A, 29D et 30C du rang 2 et une partie des lots 28, 29 et 30A du rang 3 (minute 1 079, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie du lot 31C du rang 2, canton de Caron (minute 1 088, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, des parties du lot 14A, une partie du lot 15A du rang 2 et une partie des lots 14B et 15 du rang 3, canton de Caron (minute 1 083, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 16A, 16D et 17A du rang 2 et une partie des lots 16A, 16B et 17 du rang 3, canton de Caron (minute 1 082, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 18A, 19A, 19C et 20A du rang 2 et une partie des lots 18, 19, 20A et 20B du rang 3, canton de Caron (minute 1 066, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, une partie des lots 33A et 34A du rang 2, canton de Caron (minute 1 109, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 3, des parties des lots 34A et 35 du rang 3, canton de Caron (minute 1 110, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 2, une partie du lot 34 du rang 1 et une partie du lot 34A du rang 2, canton de Caron (minute 1 063, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 2, une partie du lot 33A du rang 1 et une partie du lot 33A du rang 2, canton de Caron (minute 1 067, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);

- Une partie de la route du Rang 2, une partie des lots 30A et 31A du rang 2, canton de Caron (minute 1 091, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 2, une partie des lots 23, 24A, 24B et 25A du rang 1 et une partie des lots 23F, 24B, 24D, 25B, 25D et 26B du rang 2, canton de Caron (minute 1 100, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 2, une partie des lots 21D, 21E, 22A, 22B et 23 du rang 1, canton de Caron (minute 1 095, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 2, une partie des lots 15A, 15B, 16, 17 et 18A du rang 1, une partie des lots 15C, 15D, 16B, 16C, 18B et des parties du lot 17B du rang 2, canton de Caron (minute 1 097, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la route du Rang 2, une partie des lots 13 et 14 du rang 1 et une partie des lots 13B et 14C du rang 2, canton de Caron (minute 1 098, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Sainte-Anne, des parties des lots 56B, 57A, 57B et 58 du rang A, canton de Caron (minute 1 076, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Sainte-Anne, des parties des lots 63 et 64 du rang A, canton de Caron (minute 1 075, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Sainte-Anne, des parties des lots 67A et 68A du rang A, canton de Caron (minute 1 080, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Sainte-Anne, des parties des lots 73, 74A et 74B du rang A, canton de Caron (minute 1 081, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Sainte-Anne, des parties des lots 75, 76A et 76B du rang A, canton de Caron (minute 1 086, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Sainte-Anne, des parties des lots 77, 78 et 78-5 du rang A, canton de Caron (minute 1 087, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la Route 170, une partie des lots 78 et 78-5 du rang A, canton de Caron (minute 1 077, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la Route 170, une partie du lot 78 du rang A, canton de Caron (minute 1 084, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la Route 170, une partie du lot D-2 du rang B, canton de Caron (minute 1 068, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie du Rang Saint-Isidore, une partie des lots 20A et 20B du rang 2, canton de Caron (minute 1 090, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la rue Saint-Isidore et de la route du Rang 2, une partie des lots 20A et 21C du rang 1, canton de Caron (minute 1 092, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la rue Saint-Paul, de la rue Saint-Louis, de la rue Laprise et de la rue Saint-Isidore, des parties du lot 20A et une partie des lots 21A et 22A du rang 1, canton de Caron (minute 1 093, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la rue Saint-Jean et de la route de Lac-à-la-Croix, une partie des lots 20A et 21A du rang 1, canton de Caron (minute 1 101, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);
- Une partie de la rue Saint-Louis, une partie du lot 19A et des parties du lot 19B du rang 1, canton de Caron (minute 1 096, Pierre-Luc Pilote, a.-g.);

le tout conformément aux descriptions techniques, aux plans préparés par monsieur Pierre-Luc Pilote, arpenteur-géomètre, ainsi qu'au plan de localisation desdites descriptions (**minute 1 103** dudit arpenteur) dont copies demeurent annexées à la présente pour valoir partie intégrante;

et d'autoriser le greffier à publier les avis requis en vertu des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 42.03.2016 OCTROI D'UN CONTRAT – ÉVALUATION DE LA STRUCTURE D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 43.03.2016 ADOPTION DU PROGRAMME D'INCITATION À LA THÉMATIQUE DES POTS ROUGES ET APPROPRIATION D'UNE SOMME AU SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant l'adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour l'édition 2016-2018;

Considérant que dans le cadre de ce programme, le comité d'embellissement a déposé un programme d'incitation à la thématique des pots rouges;

Considérant que le programme d'incitation a pour objectif d'encourager les commerçants et les citoyens afin qu'ils intègrent des pots rouges de différents formats dans leurs aménagements paysagers;

Considérant que le programme prévoit entre autres, l'obtention d'une subvention de la Ville d'un montant de 60 \$ pour l'achat d'un pot ainsi que la gratuité du premier remplissage et la confection végétale du pot d'une valeur de 103 \$;

Considérant que les coûts d'application du programme totaliseront pour l'année 2016 la somme de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

À ces causes, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne :

D'adopter le programme d'incitation à la thématique des pots rouge et d'autoriser le paiement de la somme de 5 000 \$ pour l'édition 2016 du programme.

D'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 44.03.2016 OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION - REMPLACEMENT DES CONTRÔLEURS SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ARÉNA – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin:

D'octroyer à Cimco Réfrigération le contrat de remplacement des contrôleurs du système de réfrigération de l'aréna municipal pour la somme de 16 307,13 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du mois de février 2016;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 5 706,82 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 7 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 45.03.2016 OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE SURFACE SPORTIVE JOPAT INC. – RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la réfection du revêtement du terrain de tennis;

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre.

À ces causes, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin d'octroyer le contrat de réfection du revêtement du terrain de tennis à l'entreprise Surface sportive JoPat inc. pour la somme de 9 318 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 10 février 2016.

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de trois (3) ans, en trois (3) versements égaux de 3 260,91 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 7 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.4 46.03.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – AMENDEMENT AU
CONTRAT DE SURVEILLANCE DE LA PLAGE SAISON
2015-2016 INTERVENU AVEC FORMATION**

Considérant le contrat de surveillance de la plage le Rigolet intervenu avec Formation pour les saisons 2015 et 2016;

Considérant que la compagnie Formation fait face à une pénurie de sauveteurs qualifiés et que cette situation occasionne des frais d'administration à la hausse;

Considérant que Formation doit hausser le taux horaire à 26,95 \$, mais que cette dernière propose à la Ville un tarif de 22,20 \$ au lieu de 21,20 \$ tel que prévu au contrat en vigueur.

À ces causes, monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser un amendement au contrat de surveillance de la plage le Rigolet intervenu avec Formation afin de hausser pour la saison 2016 le tarif horaire à 22,20 \$, le tout pour un impact budgétaire d'environ 450 \$.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.5 47.03.2016 ACQUISITIONS D'ACTIFS AUPRÈS DU CONCESSIONNAIRE
DU RIGOLET – APPROPRIATION AU FONDS DE ROULE-
MENT**

Considérant que l'article 3.1 du contrat de concession du Rigolet 2016-2019 confirme l'intention de la Ville de procéder à l'acquisition d'actifs auprès du concessionnaire pour une somme de 24 999 \$ incluant les taxes applicables.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'autoriser l'acquisition d'actifs auprès de la compagnie 9257-3856 Québec inc. (concessionnaire du Rigolet) pour la somme de 24 999 \$ incluant les taxes applicables;

Que ce montant soit financé par le fonds de roulement de la Ville, remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux de 4 565,48 \$ (taxes nettes), dont le premier versement, le 7 mars 2017.

La liste des actifs à acquérir est jointe à la présente résolution et fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

**4.3.6 48.03.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – PROTOCOLE
D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FABRIQUE DE ST-
JÉRÔME POUR L'OCCUPATION D'UN TERRAIN AU SITE
DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Considérant le protocole intervenu entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et le CSSS Lac-Saint-Jean Est pour l'implantation d'un jardin communautaire sur une partie de leur propriété;

Considérant que suite à la réforme cadastrale, une portion de l'emplacement utilisé a été portée au rôle d'évaluation au nom de la Fabrique de Saint-Jérôme;

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer l'utilisation de cette portion de terrain par un protocole d'entente avec la fabrique de St-Jérôme.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser monsieur Lawrence Potvin, maire et monsieur Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix un protocole d'entente à intervenir avec la Fabrique de Saint-Jérôme pour l'utilisation d'une partie du lot numéro 5 269 343 desservant le jardin communautaire. Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7 49.03.2016 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – RENOUELEMENT D'UNE ENTENTE – LOCATION D'UN BÂTIMENT POUR LES FINS DE RELAIS DE SKI DE FOND SAISONS 2016-2017-2018

Monsieur le conseiller Martin Voyer propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice en loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix une entente à intervenir avec le Havre de Belle-Rivière concernant la location d'un bâtiment pour les fins de relais de ski de fond – saisons 2016-2017-2018. Ce protocole d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.8 50.03.2016 MODIFICATION D'UN PROJET DÉPOSÉ À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2016 – AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT D'UN CONCEPT POUR LA RELOCALISATION DU SITE DE PLONGÉE SOUS-MARINE AU LAC VOUZIER

Considérant qu'en février 2016, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a fait parvenir un tableau de répartition des budgets Politique nationale de la ruralité III (2014-2015) et FDT (2015-2016);

Considérant que pour la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, un solde résiduel non utilisé de 600,48 \$ est porté au compte.

À ces causes, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'affecter la somme résiduelle de 600,48 \$ au projet déposé à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité « Aménagement du site de plongée sous-marine au lac Vouzier ».

Adoptée à l'unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Représentations au 5 à 7 et souper du carnaval optimiste
- Vérification des comptes de la ville
- Rencontres de citoyens
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur sud
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud
- Comité gestion du territoire
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Réunion Office municipal d'Habitation
- Séance extraordinaire
- Comité Festi-Vélo
- Conseil d'administration Camp musical
- Comité de suivi politique familiale et politique des aînés

- Participation activités plaisirs d'hiver
- Brunch festival des glaces de St-Gédéon
- Comité administration et développement
- Réunion Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- Réunion Musée du fromage St-Prime
- Réunion Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Comité forestier
- Rencontres des maires du secteur sud
- Visite salon funéraire décès monsieur Bernard Angers

4.4.1 51.03.2016 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

Demandeur	Demande	Montant accordé
Le CRAN Organisme offrant des services d'aide aux hommes	Contribution financière	50 \$
Randonnée Hydro Québec	Contribution financière pour le passage des cyclistes au Rigolet le 26 juin 2016	500 \$
Club des aînés de Métabetchouan	Contribution financière annuelle	5 000 \$
École Curé-Hébert	Bourse d'étude dans le cadre du Gala reconnaissance du 26 mai 2016	200 \$
Poste de traite Métabetchouan de Desbiens	Contribution financière – soutien à l'organisme	100 \$
Centre de solidarité internationale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Contribution financière	60 \$
Société canadienne du cancer	Mois de la jonquille	50 \$
Coopérative jeunesse de services de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Contribution financière annuelle	1 250 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 52.03.2016 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Richard Lapointe:

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte les prévisions budgétaires 2016 adoptées par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 255 989 \$ et des dépenses de 460 108 \$ le tout pour un déficit anticipé de 204 119 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 183 707 \$

- contribution municipale :

20 412 \$

Adoptée à l'unanimité

**6.2 53.03.2016 MOTION DE FÉLICITATIONS CLUB OPTIMISTE –
CARNAVAL ÉDITION 2016**

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres du Club optimiste de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite des activités organisées dans le cadre du carnaval de l'édition 2016.

Adoptée à l'unanimité

**6.3 54.03.2016 MOTION DE SYMPATHIE POUR LE DÉCÈS DE MON-
SIEUR BERNARD ANGERS**

Considérant que monsieur Bernard Angers a été membre du conseil d'administration du Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 2003 à 2016 et qu'il en a assumé la présidence de 2005 à 2012;

Considérant que monsieur Angers a été maître d'œuvre de la réalisation du nouveau pavillon du Camp musical et qu'il en a assuré la pérennité en contribuant largement à la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il a fait en sorte que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean occupe une place de choix au Québec pour l'apprentissage et la diffusion de la musique;

Considérant que par son travail infatigable, il a tout fait pour développer la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur tous les plans;

Considérant son attachement tangible à la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

À ces causes, monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller André Fortin de présenter une motion de sympathie, laquelle est dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal, en faveur de madame Monique Caron, ses enfants et petits-enfants pour le décès de monsieur Bernard Angers le 29 février dernier et leur témoigner toute la reconnaissance de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour sa généreuse contribution à l'avancement des arts et à la solidarité régionale.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- ✓ Sécurité des cyclistes sur la rue St-Georges - rue achalandée et autos stationnées en bordure de la rue;
- ✓ Cyclistes qui ne respectent pas l'arrêt stop au coin de la rue St-Jean-Baptiste;
- ✓ Suivi sur le dossier du Canadian national et le passage des motoneiges;
- ✓ Toilette défectueuse au pavillon de l'arboretum;
- ✓ Suivi sur la demande de subvention pour la réfection de la piscine.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

Lawrence Potvin, maire

Maryse Tremblay, greffière adjointe

